Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 21

Artikel: Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-180403

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jusqu'à ce jour, d'un regard tutélaire,
Tu protégeas ce peuple souverain;
Mais, s'il le faut nous attendons la guerre
Aux bords du Rhin.

. . . . . .

Puisque nous parlons d'une manière spéciale des compositions patriotiques de notre auteur, nous en mentionnerons encore deux autres, dans lesquelles il y a aussi de fort belles pensées exprimées dans un langage énergique et plein d'élévation. Citons d'abord les principales strophes de celle qui est intitulée *Les Vieux Suisses:*

Sous l'ombre du Seigneur, cherche la liberté,
Peuple dont les aïeux étaient vaillants et sages!
Sur leurs têtes ils ont vu souvent de noirs nuages
Du soleil de la paix leur voiler la clarté.
Mais lorsque à deux genoux, abattus sur la terre,
Ils avaient invoqué l'arbitre des combats,
Le ciel venait répondre à leurs hourrahs de guerre...
Leurs rangs serrés ne pliaient pas.

Lorsqu'un joug détesté les voulut asservir,
Au Grutli, devant Dieu, témoin de leur souffrance,
Le front haut, le cœur pur, forts de leur innocence,
Ils ont dit : « Plus de fers!... Vivre libre... ou mourir! »
Mais ce noble serment, qui vivra dans l'histoire,
Ils l'avaient tous prêté, la main levée au ciel ;
Et rien n'a pu ternir l'éclat de leur victoire:
Ils la devaient à l'Eternel!

Citons encore après cela la chanson *la Vaudoise*, provoquée par la spontanéité du magnifique élan patriotique qui fit accourir instantanément nos miliees au secours de Genève, menacée à l'improviste par une armée française, laquelle l'aurait retenue en gage jusqu'à ce que la Suisse eût consenti à retirer les bienfaits de son hospitalité à Napoléon qui avait encouru la colère de Louis-Philippe:

Soldat vaudois, suspends en paix tes armes;
A ton foyer, reviens avec bonheur.
Ils ont fini ces sombres jours d'alarmes
Où tu volais à la voix de l'honneur.
Quand la patrie appelait aux frontières,
En te montrant un terrible avenir,
Tu répondis: « En avant nos bannières! »
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.

Ont-ils pensé qu'au sein de l'Helvétie
La liberté bientôt allait mourir?
Ont-ils pensé qu'aux cris de la patrie
Un peuple entier ne saurait accourir?
Ah! si ton sang eût arrosé la terre
Où tu devais vivre libre ou mourir,
L'honneur du moins eût couvert ta poussière...
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.

N'as-tu pas vu comme au pied du Salève,
La liberté levait son étendard?
N'as-tu pas vu dans la belle Genève
En un seul jour se dresser un rempart?
Un peuple entier, debout sur sa muraille,
Battait des mains en te voyant venir....
Un même cœur à travers la mitraille!
Soldat vaudois, il faut t'en souvenir.

. . . . . .

(A suivre).

Notices historiques sur l'instruction publique dans le canton de Vaud.

Moudon, en sa qualité de bonne ville, est au nombre des localités qui ont eu des premières de bons établissements d'instruction.

En 1491, un nommé *Jean de Chardonnette* était désigné comme *recteur d'eschole*. Ruchat raconte qu'en 1538, « Leurs Excellences donnèrent à Moudon ce qu'elle avait demandé pour l'entretien d'un régent, » et l'on sait qu'en 1537, les conseils avaient obtenu de quoi payer un *maistre d'eschole*. Comme à Payerne et dans toutes les autres villes, le régent ou du moins le premier régent, ou *principal*, fut d'abord ecclésiastique ; les fréquents changements qu'entraînait cette qualité engagea les conseils de la ville à demander que le régent principal pût être un laïque, ce que LL. EE. accordèrent en 1767. Diverses modifications furent apportées, au commencement du siècle, dans l'organisation du collége, afin de le mettre en relation plus directe avec le collége académique. Le collége-école moyenne fut établi dans les premiers jours de janvier 1840; cet établissement, organisé sur des bases plus larges que ne le comportaient les besoins et les ressources de la ville, fut réduit à des proportions plus modestes sous l'empire de la loi de 1846. Le nombre des élèves est aujourd'hui de 45 environ.

Moudon n'a pas d'école supérieure de filles, mais une école secondaire, dirigée par un maître spécial, et qui compte une vingtaine d'années.

La première origine du collége d'*Aubonne* remonte à 1537. Berne avait concédé à Jean III, comte de Gruyère et baron d'Aubonne, une portion des biens ecclésiastiques sis dans la baronnie et même ailleurs, sous condition qu'il ne s'y opposerait pas au progrès de la réforme, mais qu'au contraire il pourvoirait Aubonne de bons ministres. Le comte endetté accepta. Il n'y eut d'abord qu'un seul ministre, qui, se trouvant trop chargé, demanda un diacre. Le 6 avril 1538, le conseil de la ville conféra sur ce sujet avec le maître d'hôtel du comte et, après bien des renvois, ils convinrent le 27 août 1539 que le comte ferait une partie de la pension du diacre et que la ville ferait le reste, à condition que le diacre enseignerait aux enfants les principes de la langue latine et ceux de la religion. Lorsqu'en 1555, les Bernois et les Fribourgeois dépossédèrent, moyennant 80,500 écus, Michel, dernier des comtes de Gruyère, de toutes les terres qu'il possédait, les Bernois donnèrent à Aubonnne quelques parties des biens du comte Michel, sous condition que la ville payât le diacre.

Il n'y eut qu'un régent jusqu'en 1729, où un M. Subit fut nommé principal du collége. On sait que, dès 1750, on enseigna au collége le latin, le grec et les mathématiques.

En 1837, l'établissement fut organisé en collége-école moyenne, et maintenu sur le même pied en 1846. Le nombre des élèves, actuellement de 30 à 40, tend à s'accroître.

Une école supérieure, fondée en 1846 par les autorités communales, compte une quinzaine d'élèves, parmi lesquelles plusieurs de la campagne.

Le collége de *Nyon* est de création assez récente; cependant Ruchat raconte que, déjà en 1540, on établit dans cette ville un diacre, qui était en même temps maître d'école. On manque de renseignements ultérieurs. On sait seulement qu'avant 1820, il n'y avait dans toute la ville que trois écoles publiques,

mais qu'à diverses époques, on avait enseigné le latin à quelques élèves de la première école. Un collége proprement dit n'a été fondé qu'en 1820, à la demande du conseil académique; il eut deux maîtres, chargés d'enseigner la religion, les langues latine, grecque et française, l'arithmétique et les premiers livres de la géométrie. Il y avait de 20 à 30 élèves.

En 1840, l'établissement fut réorganisé conformément aux nouvelles lois ; on y introduisit l'enseignement de l'allemand, des mathématiques, des sciences naturelles et du dessin. Après 1846, le collége-école moyenne fut maintenu sans modification importante; une réorganisation a eu lieu en 1866, ensuite de laquelle le nombre des élèves s'est notablement accru. L'école a fourni un grand nombre d'élèves à l'Académie; plusieurs sont devenus ingénieurs.

Une école supérieure de filles, fondée en 1856 par la commune, compte une vingtaine d'élèves.

La violette double et la violette simple.

(Fable).

J'ai vu chez des parents, au Jorat, près des bois,
La violette double aux riches fleurs sans grâce,
Mais au parfum suave, aspiré mille fois,
Pousser en touffe au pied d'un égout à l'eau grasse,
D'où l'on voit à longs flots, tomber pour le jardin,
Quatre fois dans le jour, toute l'eau de vaisselle ;
Car de cette eau féconde on arrose au matin
Les petits pois, l'oseille et les choux de Bruxelle.
La violette double en profitait aussi.
Mais l'égout lui faisait plus d'une tache immonde,
Et mainte fleur par là, mainte feuille par ci,
S'affaissaient tristement sous l'eau nauséabonde.
La pauvre plante enfin, comme on peut concevoir,
En perdait son parfum, sa fraîcheur souriante
Et ce charme idéal qu'une fleur doit avoir.
Sans doute elle croissait, riche, luxuriante;
Car ses boutons s'ouvraient chaque jour si nombreux
Qu'à les vouloir compter on perdait patience,
Et ses tiges poussaient des jets en abondance :
Mais quand la jeune fille entrait le front joyeux,
Cueillant les belles fleurs pour mettre à son corsage,
Devant la violette elle passait, hélas !
Sans jamais abaisser son gracieux visage ;
Bien plus, en cet endroit elle pressait le pas.
Près de là, sous la haie à l'ombre renaissante,
Grâce aux bourgeons éclos aux premiers doux rayons,
La violette simple ouvrait fraîche, odorante,
Dans l'herbe tendre encor, ses timides boutons.
La jeune fleur d'avril avait peu de calices,
Mais comme ils étaient purs, riants et parfumés !
Ils ne s'engraissaient point des noires immondices;
Mais à les voir si frais les yeux étaient charmés,
Et mainte jeune fille en faisait ses délices.

Etant de ces gens-là qu'on voit toujours songeants,
J'ai dit, en comparant le sort des deux fleurettes :
Cela n'est pas nouveau ; les simples violettes
Vivent loin des égoux, comme les simples gens.

L. F.

Le dormeur.

Il y a peu de temps, à la Part-Dieu (couvent de Chartreux dans le pays de Gruyère, en Suisse), vivait un père que le plus invincible penchant au sommeil contraignait étrangement. Avec la meilleure volonté du monde, il ne pouvait s'éveiller à onze heures (avant minuit) pour aller chanter les matines. Or, la nature, qui l'avait fait si fort dormeur, l'avait fait aussi très bon mécanicien. Sans études, sans notions aucune des mathématiques, à force de réflexions et de travail, il avait fabriqué une horloge parfaite. Il ajouta d'abord à la sonnerie, en forme de réveil-matin, un rude carillon, qui fut insuffisant, et bientôt aux angles et au milieu du petit chapiteau qui couronnait le cadran, un merle, un coq et un tambour. A l'heure dite, tout cela faisait tapage. Pendant quelques nuits, les choses allèrent bien ; mais au bout d'un certain temps, quand venait onze heures :

Le carillon carillonait,
Le merle sifflait,
Le coq chantait,
Le tambour battait,
Le moine ronflait.

Un autre se serait découragé. Le père, invoquant son génie, machina bien vite un serpent qui, placé sous sa tête, venait toujours lui siffler dans l'oreille : Il est temps, levez-vous. Le serpent fut plus habile que le merle, le coq, le tambour et le carillon, lesquels n'en faisaient pas moins d'ailleurs un petit tintamarre supplémentaire. C'était merveille, et le chartreux ne manquait jamais de se réveiller. Hélas ! au milieu de sa joie, il fit une triste découverte : il ne s'était cru que dormeur; il se reconnut paresseux. Le religieux se sentait coupable et le mécanicien humilié. Cependant il fallut prendre le dessus.

Aussitôt un lourde planche est disposée au-dessus du lit, de telle sorte qu'elle tombe rudement sur les pieds du paresseux, dix secondes après l'avertissement charitable du serpent ; plus d'une fois le pauvre père se rendit au chœur boiteux et meurtri. Eh bien! le croirait-on? soit que le serpent eût perdu son fausset, soit que la planche avec le temps fût devenue moins pesante, le vieillard plus dormeur ; soit que ses jambes se fussent endurcies, ou qu'il eût pris la criminelle habitude de les retirer avant que le châtiment tombât, il ne tarda pas à sentir la nécessité d'une autre invention, et tous les soirs, avant de se coucher, il se lia au bras une corde qui, à l'heure fatale, se tendait sans crier gare et le jetait à bas du lit.

Il en était là. Dieu sait quels nouveaux projets somnicides il roulait dans sa tête, lorsqu'il se sentit endormir pour toujours... Endormir ! oh ! non, le fervent chrétien n'en jugea pas de la sorte ; et malgré son petit péché de paresse, plein de confiance en celui qui pardonne : Ah ! s'écria-t-il en mourant, je m'éveille enfin... Ce fut son dernier mot.

(*Messager.*) A. K.

Nous prévenons nos abonnés que les abonnements de l'année courante qui ne sont pas encore réglés seront pris en remboursement par la poste dès le 1er juin prochain.

L. Monnet. — S. Cuénoud.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD ET DELISLE